



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation : 12/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Gilbert BAUDER, Alain RASSET, Alain NOEL, Stéphanie LEVILLAIN, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Alain DEHAIS, Jonathan DESGROISILLES

Etaient Absents : M. Jean-Claude GROUT a donné pouvoir à Pascal LEGOIS
Mme Martine BUISSON a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Mme Armelle POIRIER a donné pouvoir à Alain RASSET
Mme Florence COSSARD a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN
Mme Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Mme Dominique CATEL

Secrétaire de séance : M. Alain RASSET

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u> DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CUVE DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE AUX SERVICES TECHNIQUES
En exercice	18	
Présents	12	
Pouvoirs	5	
Votants	17	

Le bâtiment communal des services techniques de notre commune, dispose à ce jour d'un système de récupération d'eau de pluie pour l'utilisation des sanitaires du bâtiment mais le système actuel n'est plus adapté à l'utilisation que la commune souhaite en faire.

L'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie de 60m³ permettrait à la commune de réduire l'utilisation d'eau potable mais également de protéger les ressources naturelles ainsi que les écosystèmes.

50 % de la superficie de la toiture permettrait le remplissage de cette cuve. Ainsi l'eau collectée à l'aval de la toiture de ce bâtiment pourra servir à l'arrosage des espaces verts et au nettoyage de la voirie de la commune.

Une pompe électrique sera installée pour permettre l'acheminement de l'eau.

Les travaux sont prévus pour le mois de juin 2024. Le montant des travaux s'élève à 36 055.90€ H.T.

Dans le cadre de l'installation de ce dispositif, cet investissement peut bénéficier de l'aide du Département.

Le plan de financement proposé est le suivant :

SOURCES	MONTANT EN €	TAUX
Autofinancement	27 041.92 €	75 %
Aide du Département	9 013.98 €	25%
Total du projet	36 055.90 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le projet et le plan de financement proposé,
- De solliciter une aide de 25% pour le projet détaillé ci-dessus dans le cadre de l'aide du Département,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue en subvention,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Envoyé en Préfecture le : 02 JAN. 2024

Affiché le :

Notifié le : 04 JAN. 2024

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

